

---

# La question de la " coréanité " et la catégorie juridico-politique de " famille multiculturelle ". The question of "Korean-ness" and the legal/political category of "multicultural family"

Kyung-Mi Kim<sup>\*1,2</sup>

<sup>1</sup>Equipe du centre Corée de l'UMR 8173 Chine, Corée, Japon (CRC) – Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), CNRS : UMR8173 – 22, avenue du président Wilson 75116 Paris, France

<sup>2</sup>CAM-Equipe ASIÉS (CAM-ASIÉS) – INALCO – 65 Rue des Grands Moulins, 75013 Paris, France

## Abstract (in French and English)

Le développement considérable du mariage mixte depuis le début des années 1990 dans la société sud-coréenne a favorisé l'apparition d'une catégorie juridico-politique, la " famille multiculturelle " (tamunhwa kajok), avec la promulgation d'un Code de soutien des familles multiculturelles en 2008 et aussi avec la mise en place des Centres d'aides aux familles multiculturelles dont le nombre s'élève à 171 en 2010. Bien que la création des termes " famille multiculturelle " soit le résultat d'une réflexion multiple qui critique la discrimination existante à l'égard des groupes étrangers marginalisés dans ce pays, la définition juridique de cette catégorie se fonde sur le principe de " coréanité " et de citoyenneté. Les actions de l'État, régies par cette définition, consistent à faire prévaloir la famille composée d'un homme coréen par filiation ou naissance et d'une femme immigrée par mariage ou naturalisée coréenne, et, ce faisant, excluent les autres familles composées, par exemple, d'une femme coréenne et d'un homme non naturalisé ou de deux individus naturalisés. Cette communication se propose d'étudier la logique d'exclusion de l'État sud-coréen dans cette " catégorie de pensée du sens commun ", et, par là, de réfléchir à la question de la " coréanité " inculquée par l'État, via cette catégorie, au sein de l'institution familiale coréenne.

The significant development of intermarriage since the early 1990s in South Korean society has prompted the creation of a new legal/political category: the "multicultural family" (tamunhwa kajok). This new category came to light with the Multicultural Family Support Act of 2008 as well as with the establishment of Multicultural Family Supports Centres, which numbered 171 centers in 2010. Although the creation of the term "multicultural family" was the result of reflection on the already existing discrimination against marginalized foreign groups in South Korea, the legal definition of this category was nonetheless based on the principle of "Korean-ness" and citizenship. The resulting actions of the State, driven by this definition, are to uphold a family-type composed of a Korean man by birth or descent with an immigrant-marriage woman or a naturalized Korean woman. This definition excludes other types of mixed families, such as, for example, a Korean woman with a non-naturalized man or, of two naturalized individuals. This paper proposes to study the logic of exclusion of the South Korean government in this "category of thought of common sense" and thereby, to think about the question of "Korean-ness" inculcated into the Korean family institution by the State with this specific family-type.

---

\*Speaker

**Keywords:** mariage mixte, société sud, coréenne, " femme immigrée par mariage ", " famille multiculturelle "